... pour examiner les propositions faites par les ministres de la guerre et de la marine à l'occasion du 1er janvier.

Nous croyons savoir qu'il ne sera pas fait de promotions dans l'ordre du Mérite agricole à l'occasion du 1er janvier.

La présidence de la Chambre

Paris, 26 décembre. — Le *Jour* publie les lignes suivantes :

A la Chambre on s'entretenait dans deux ou trois groupes de l'élection du président de la Chambre qui doit avoir lieu régulièrement à la rentrée de janvier.

On assure que M. Floquet ne posera pas sa candidature.

Dans ce cas, trois candidats semblent être déjà sur les rangs :

M. Casimir-Perier, vice-président de la commission du budget.

M. Etienne, vice-président, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. Méline qui a été déjà président de la Chambre.

Enfin on parle un peu de M. Brisson, président de la commission d'enquête.

AU TONKIN

Marseille, 26 décembre. — De nouvelles infiltrations de pirates se sont produites dernièrement dans la région côtière située à l'Est du Delta, sur le territoire de Hon Gay.

Le 13 novembre, pendant la nuit, deux cents pirates ont attaqué Nagotna, village situé entre la baie d'Along et la vallée du fleuve rouge.

L'attaque a duré de minuit à cinq heures du matin ; après avoir pillé les maisons européennes et enlevé un certain nombre de femmes et d'enfants, les pirates ont mis le feu au village.

Trois annamites ont été carbonisés, quatre blessés.

Un détachement de la milice et 160 hommes de Haïphong sont arrivés à Hon-Gay le lendemain.

M. le président supérieur s'est également transporté sur les lieux pour protéger toutes ces régions, qui sont un centre très important d'exploitations houillères.

Un nouvel engagement a eu lieu d'autre part entre nos troupes et les bandes contre lesquelles le lieutenant-colonel Courot a précédemment dirigé une opération dans la région de Mon-Kay.

Le commandant Lamary a repoussé la bande par des feux de salve et un mouvement enveloppant. Deux tirailleurs et quatre Européens ont été blessés.

Le 13, au matin, le lieutenant-colonel Courot a rejoint la colonne à Ly-Saï avec une pièce d'artillerie.

Les pirates ont dû se réfugier dans la forêt de Ma-Pha, entre Ly-Saï et Phong.

La colonne du commandant Lamary a attaqué les pirates qui ont évacué tous les repaires de Bing-Ho.

Le capitaine Freystœtter a brûlé le repaire de Ly-Co composé d'une vingtaine de cases.

Le 12, les troupes se reposaient en attendant le ravitaillement, quand, à 3 heures de l'après midi, 150 pirates environ sont venus attaquer le campement, installé sur un mamelon au sud de Ly-Saï.

Chasse Présidentielle

Mercredi prochain aura lieu à Rambouillet une chasse offerte par le Président de la République à un certain nombre de membres du corps diplomatique.

L'ÉLECTION DE CARMAUX

Carmaux 26 decembre. — M. Soulié, maire de Rozière, pose sa candidature à l'élection législatif du 8 janvier. Il se présente comme républicain socialiste.

Fédération des conseillers municipaux
SOCIALISTES DE FRANCE

Paris, 26 décembre. — La commission d'organisation de la Fédération des conseils municipaux socialistes de France et la commission d'organisation du congrès pour 1893 ont d'un commun accord, fixé aux 13 15 et 16 juillet, l'ouverture du prochain Congrès qui se tiendra à St-Denis conformément aux conclusions du congrès de St-Ouen.

Faits divers Télégraphiques
(De nos correspondants spéciaux)

UNE BOITE MYSTÉRIEUSE. — Paris 26 Décembre. — Un ouvrier plombier, M. Dupont, demeurant rue Saint-Roch, a déclaré, hier soir, au commissaire de police de son quartier, que, vers 9 h., un individu inconnu avait déposé pour lui chez le concierge une boîte de 40 centimètres qu'il pense être une bombe.

Cette bombe, recueillie par des agents, a été placée au Jardin des Tuileries, en attendant qu'elle soit transportée au laboratoire municipal où elle sera ouverte.

SÉQUESTRATION. — Rodez, 26 décembre. — On vient de découvrir à Campouriez, commune de St-Amans-de-Cots, l'existence d'un idiot nommé Latreille, âgé de 40 ans, que son frère tenait séquestré depuis une année. Pendant tout ce temps, le malheureux a vécu dans un séchoir humide que la moindre pluie transformait en un cloaque immonde: une botte de paille et une mauvaise couverture lui tenait lieu de lit, il était couvert de vêtements en lambeaux. Tous les jours on faisait passer à l'idiot par un trou pratiqué dans la porte de sa prison, un peu de nourriture, à peine ce qu'il fallait pour l'empêcher de mourir de faim. Aussi, Latreille, autrefois très robuste, est-il aujourd'hui d'une maigreur extrême et si faible qu'il peut à peine marcher.

L'auteur de cette cruelle séquestration a été arrêté.

INCENDIE DANS UNE CASERNE. — Nancy, 26 décembre. — Un incendie ce matin à la caserne Thiry, dans un bâtiment où sont situés les ateliers du 69e de ligne et les salles de discipline. Il a fallu aux pompiers plusieurs heures de travail pour éteindre les flammes et les dégâts sont assez importants.

UNE PLUIE D'OR A ORAN. — Oran, 26 décembre. — La loterie d'Espagne, dont le tirage de Noël a eu lieu le 23 courant, a favorisé les Oranais. Une bonne partie des 3 millions formant le gros lot est tombée dans diverses localités du département : M. Laulaguet à Aïn-Témouchent, gagne 300,000 fr.

Le deuxième lot de 2 millions est entièrement tombé à Oran ; c'est ainsi que de pauvres gens sont subitement devenus riches. MM. Benoliel, négociants, gagnent 400,000 fr.; Gourlou, garçon de magasin de la Cordonnerie Franco-Suisse, 100,000 francs; sa sœur, vendeuse dans le même magasin, 100,000. fr. Deromainge, mercier, 400,000 fr.; Ferrari, clerc d'avoué, 100,000 fr.; Bardin, débitant, Clément, boucher, 200,000 fr.; Bitrian, chef d'orchestre du Théâtre Municipal, 100,000 fr.; les musiciens réunis du théâtre, 100,000 fr.; Michel, entrepreneur, 200,000 fr.; Dennery, courtier, 200,000 fr. Divers autres gagnants encore inconnus, 400,000 fr.

Tout Oran est bouleversé par les démonstrations joyeuses des gagnants et cet événement défraye toutes les conversations.

Il y a encore 2,000 numéros gagnants que l'on ne connaîtra que mardi prochain.

Nouvelles Etrangères

La Suisse et la Triple-Alliance

Berne, 26 décembre. — Le bruit mis en circulation, à Rome, et d'après lequel la Suisse aurait fait des ouvertures à la Triple-Alliance en vue d'établir une entente sur les meilleurs moyens de résister au protectionisme français, est considéré comme absolument fantaisie. Le Conseil fédéral ne s'est même pas réuni depuis le rejet de la convention.

UN CONFLIT
Entre le Mexique et les Etats-Unis

Paris, 26 décembre. — Une dépêche de New-Colorado annonce que trois cents révolutionnaires du Mexique ont attaqué le campement des agents de la force publique des Etats-Unis, dans le comté de Sékata (Etat de Texas), afin de délivrer Palacio, le chef des insurgés, qui avait été récemment arrêté. Les insurgés ont fait prisonniers deux des agents.

Ils ont obligé les autres à se retirer avec trois blessés. Plusieurs des insurgés ont été tués ou blessés.

La légation mexicaine à Paris s'ingénie à diminuer la facheuse impression de cet incident en l'atténuant par le télégramme officiel suivant qu'elle dit avoir reçu du ministre des affaires étrangères.

Quelques bandits du Texas ont assailli le village de San Ignato et ont été mis en fuite.

Aucun autre événement n'est venu troubler la paix publique qui règne dans tout le pays.

L'incident Reinach-Denayrouze

Nous avons publié, hier, les lettres adressées par MM. Poirrier, sénateur, membre du conseil d'administration de la *République française*, et Christophle, député, gouverneur du Crédit Foncier, à M. Raynal au sujet des allégations émises contre celui-ci par M. Denayrouze.

L'agence Dalziel communique, à la dernière heure, deux lettres que M. Denayrouze adresse à MM. Porrier et Christophle, et où il maintient ses dires.

LE MARQUIS DE MORÈS

M. le marquis de Morès publie, dans la *Libre Parole*, l'extraordinaire note qui suit, que nous reproduisons à titre de curiosité, et en posant un immense point d'exclamation !

Cela caractérise l'étonnant état d'esprit des meneurs de la campagne dite panamiste :

AVIS

Le *Siècle* déclare que j'ai été à Bruxelles et me traite de conspirateur.

Je n'ai pas quitté Paris et il ne me plait pas d'être traité de conspirateur.

Je combats pour la conquête du Travail libre et pour la République sociale.

Je préviens les fabricants de complots que le premier qui se permettra de mêler mon nom à ses rapports s'attirera une séance de pistolet pénible.

MORÈS.

LES INSTITUTEURS
CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Pour mettre fin aux abus incessants et à la pression qui s'exerce au sujet de la nomination des instituteurs et institutrices laïques, M. Charles Dupuy, ministre, de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire.

Le ministre rappelle, dans cette circulaire, que la nomination des instituteurs et des institutrices appartient non point à l'administration centrale mais bien au préfet des départements, sur la proposition des inspecteurs d'Académie.

Le ministre ajoute :

« Dans presque tous les départements, le recrutement du personnel est assuré, chaque année :

» 1° Par les élèves-maîtres sortant des écoles normales.

» 2. Par les engagés décennaux ayant accompli leur temps de service militaire et remis à la disposition de l'enseignement primaire ;

» 3. Par les candidats pourvus du brevet supérieur ;

» 4. Enfin, au besoin, par les candidats ne possédant que le brevet élémentaire. D'ailleurs, d'une manière générale, la nomination aux fonctions d'instituteur est une des attributions de l'autorité départementale et il importe de ne pas en changer le caractère ».

Le Mouvement gréviste
Les ouvriers du port du Hâvre

Le Hâvre, 26 décembre. — M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, vient d'arriver pour examiner la situation créée par la grève des journaliers du port.

Le Havre, 26 décembre. — A la Compagnie Grosos, le travail est en pleine activité.

Le préfet de la Seine-Inférieure, en compagnie du sous-préfet du Hâvre et du maire, vient de faire la tournée des quais.

Devant les Messageries maritimes, un groupe assez considérable d'ouvriers stationnait.

Le préfet leur a adressé quelques paroles qui ont décidé les grévistes à se mettre à l'ouvrage.

A bord des transatlantiques, tout le monde travaille.

A quatre heures, M. Hendlé verra les entrepreneurs et, à cinq heures et demie, il recevra le syndicat des grévistes.

On espère ici que la grève ne durera pas plus de quelques jours.

LA BELGIQUE
UNE VICTIME DU PANAMA

L'affaire du panama remet en mémoire l'existence fabuleuse de cet habitant de Basécles (Belgique) qui, après avoir fait une fortune de plusieurs millions, perdit dans le Panama et sa fortune et sa vie.

C'est un vrai roman que l'existence de M. Dauderny.

Avant l'âge de 20 ans, le jeune Dauderny quittait ses parents, de pauvres petits ouvriers, et allait s'engager comme terrassier en France.

Bientôt Dauderny devenait chef de brigade, il enrégimentait des hommes à son compte, quelques années après il devenait entrepreneur de plusieurs lignes de chemin de fer.

Après avoir acquis une fortune de plusieurs millions, Dauderny quitta la France il y a une dizaine d'années et revint au pays natal. Pendant qu'il menait les travaux du tunnel de Godarville il se fit construire, par l'habile architecte M. Carpentier, de Beloeil, un magnifique château à Basècles: M. Dauderny avait désiré que l'on conservât la maison de ses parents et elle fut enclavée dans sa résidence. Le retour de M. Dauderny fut un heureux événement pour la population de Basècles.

Se souvenant de ses anciens compagnons il leur venait en aide; à toutes les sociétés il fit des largesses et tous les enfants fréquentant les écoles recevaient un livret d'épargne du généreux concitoyen.

M. Dauderny se proposait de vivre tranquillement dans son château et d'être le bienfaiteur de Basècles, quand on fit appel à son expérience pour les grands travaux du Panama. M. Dauderny ne sut point résister aux sollicitations dont il fut l'objet.

Il partit donc pour l'Amérique. Bientôt après, le courageux entrepreneur succombait à Panama et l'on apprit que l'immense fortune de M. Dauderny y était engloutie.

Cette anecdote fort curieuse sur le millionnaire de Basècles : Il y a quelques années, M. Dauderny se trouvait dans le midi de la France; il venait de se faire déclarer adjudicataire de travaux assez importants ; la somme dépassait un million. En bonne et due forme, le notaire avait dressé l'acte relatif aux conventions. L'officier ministériel pria M. Dauderny d'apposer sa signature sur l'acte : « Il est bien inutile que j'appose ma » signature pour une aussi mince bagatelle ; » mon secrétaire va signer suivant procuration. »

Or, M. Dauderny n'avait jamais appris à écrire: il ne savait pas seulement tracer son nom.

Le Congrès socialiste de Bruxelles
Vote de la grève générale

Bruxelles, 26 décembre. — Le congrès socialiste a décidé à l'unanimité des membres présents la grève générale dans le cas où le Parlement refuserait d'accorder le suffrage universel.

L'ordre du jour adopté dit que le conseil général guidera la grève et en donnera le signal.

La majorité des délégués a affirmé que si la grève générale éclatait, elle aurait pour corollaire un mouvement populaire.

Un télégramme de sympathie a été ensuite envoyé aux socialistes hollandais, réunis en congrès à Zwolle.

La femme coupée en morceaux
RUE BOTZARIS, A PARIS

Ainsi que nous l'avons annoncé, à propos du crime de la rue Botzaris, la préfecture de police s'occupe actuellement de la disparition d'une femme des environs d'Arras.

La disparue habitait Montigny en-Goheile. Son mari, M. Sergent, est ouvrier mineur. Le ménage vivait en mauvaise intelligence. A la suite d'une scène plus violente que les autres, la femme Sergent quitta le domicile conjugal et se rendit à Paris, en compagnie d'un garçon boucher.

Sergent a été appelé à Paris pour examiner les vêtements de la femme assassinée et la photographie des membres retrouvés.

En prenant le train à la gare d'Arras, il ne semblait nullement ému ; il paraissait, au contraire, très satisfait d'aller visiter la capitale aux frais de la préfecture de police.

Un reporter lui ayant demandé pourquoi sa femme l'avait ainsi quitté, il répondit naïvement en patois :

— Que voulez-vous ? Y a des vaques (vaches) qui s'trouveut dans des pâtures d'où quaz'ont de l'herbe jusqu'à leu cou ; chelles-là n'sont pont cor' contint puisqu'all s'in vont dins d'z'autes pâtures.

Em' femme, ché au (c'était) comm' cho (cela) !

On voit que notre homme ne semble pas regretter beaucoup sa tendre moitié. Peut-être même caresse-t-il l'espoir de la reconnaître dans les restes trouvés rue Botzaris !

LES ELECTIONS CONSULAIRES
Tribunal de commerce de Lille

Scrutin de ballottage du 25 décembre

	Lille	Armentières	Pont à Marcq
Electeurs inscrits	4398	756	»
Candidats aux fonctions de juges			
Votants	388	40	»
MM. Charles Bocquet	337	36	»
Hector Wargny	336	36	»
Mas-Faucheur	336	36	»
Auguste Bonte	338	36	»
Candidats aux fonctions de juges suppléants			
Votants	394	40	17
MM. Henri Rogez	296	31	»
Georges Wallaert	293	31	»
Léon Wiart	89	9	17
Pierre Delcourt	90	9	17

MM. Charles Bocquet, Hector Wargny, Mas-Faucheur et Auguste Bonte sont élus juges.

MM. Henri Rogez et Georges Wallaert, sont élus juges suppléants.

UN PRÉTENDU SCANDALE
à Marquette

Un journal hebdomadaire de Lille qui jouit depuis longtemps dans notre cité, de la déconsidération publique, racontait samedi dernier sous le titre sensationnel : « Un Scandale à l'Ecole laïque de Marquette, » une histoire de pure invention relatant qu'un instituteur-adjoint aurait violemment frappé un de ses élèves et lui aurait fendu la tête.

Le parquet ému par ces révélations a ordonné une enquête qui n'a donné — et pour cause — aucun résultat.

Comme il n'y avait aucun plaignant, si ce n'est le fantaisiste correspondant du *Lillois*, on s'efforça de rechercher les causes de cette dénonciation.

Voici ce qui s'était produit :

Il paraît que l'instituteur-adjoint avait, par pure maladresse, touché la tête d'un de ses élèves avec une ardoise — Il en résulta une légère égratignure dont il ne restait pas trace quelques jours après.

Voilà ce que le *Lillois* appelle « une tête fendue ».

Il nous semble que c'est surtout le correspondant de ce journal qui a une fêlure au crâne et si l'enquête avait dirigé son examen de ce côté elle eut eu des chances de pouvoir au moins constater quelque chose se rapportant à une histoire de tête fendue.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 97.28. — Extérieur 63 1/4. — Portugais 22 3/4 — Banque ottomane 581.56. — Turc 21.42. — Tabacs ottomans 356.25. — Lots turcs 89.25. — Rio Tinto 406.25. — De Beers 450.

Chronique Régionale

Les visites du jour de l'an. — Les visites de corps à l'occasion du 1er jour de l'an auront lieu dans la place de Lille le 31 décembre courant.

Le général commandant le 1er corps d'armée recevra à 1 heure 15 de l'après-midi, à son quartier-général, les autorités militaires, et les corps d'officiers de la garnison. Les officiers seront en grande tenue de service ; les officiers du service d'Etat-major porteront le brassard.

Le général de division gouverneur, et le général commandant la 1re division d'infanterie ne recevront pas de visite de corps.

La visite à M. le Préfet du Nord aura lieu immédiatement en sortant du quartier général.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre pour ces visites aux officiers de l'armée active.

L'ordre dans lequel le général commandant le 1er corps d'armée recevra les visites de corps est indiqué dans le tableau qui fait connaître également les groupes auxquels auront à se joindre, MM les officiers de réserve et de l'armée territoriale.

1893

Ordre des visites du 1er janvier

1. Officiers généraux : 2. Etats-majors particuliers et services du corps d'armée ; 3. Corps de troupe.

Sapeurs-pompiers de Lille ; 1er bataillon d'artillerie de forteresse ; bataillon des canonniers sédentaires de Lille ; 16e bataillon de chasseurs ; douaniers ; 43e régiment d'infanterie et 243e régiment ; 1er régiment territorial d'infanterie ; Ecole de tir et d'instruction militaires ; 1er escadron du train des équipages militaires ; 19e régiment de chasseurs.

Nota. — MM. les archivistes se joindront aux états-majors auxquels ils appartiennent ; il en sera de même des officiers de réserve et de l'armée territoriale affectés au service d'Etat-major.

MM. les officiers de réserve des corps de troupe de la garnison marcheront avec leurs corps ; il en sera de même des officiers territoriaux du 43e.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale des divers services affectés à la place de Lille en cas de mobilisation ; marcheront avec les personnels de ces services.

Les officiers de réserve et les officiers de l'armée territoriale autre que ceux mentionnés ci-dessus, se présenteront avec l'école de tir.

***

A l'occasion du renouvellement de l'année, M. le Préfet recevra à la Préfecture, le samedi, 31 décembre courant de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2.

Nos représentants. — Dans le scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi modifiant le régime d'un certain nombre de marchandises dénommées dans le tableau A, annexé à la loi des douanes du 11 janvier 1892 (convention franco-suisse), voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

Ont voté *pour* : MM. Déjardin-Verkinder, Dron, Guillemin, Lafargue, Lalou, Michau et Ribot.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Basly, Bergerot, Boudenoot, Boulanger-Barnet, Dubois, Eliez-Evrard, Famen, Frescheville, Graux, Herbecq, Jonnart, Lamendin, Ledieu, Le Gavrian, Montalembert, Moreau, Plichon, Renard, des Rotours, Sirot, Taillandier, Thellier de Poncheville, Trannin.

La Chambre n'a pas adopté.

Personnel administratif. — Contributions indirectes. — M. Marchant, receveur principal à Charleville est nommé à Hazebrouck; M. Beurdeley, contrôleur à St-Amand est nommé receveur à Pontivy ; M. Royer, commis principal à Commercy, est nommé contrôleur à St-Amand ; M. Roche, commis à Maubeuge, est nommé commis principal à Condé en Brie.

M. Camus, d'Ailly sur-Noye, est nommé commis à Marquillies ; M. Bouchez, d'Epinal est nommé commis à Maubeuge ; M. Montigny, surnuméraire à Saint-Pol, est nommé commis à Laval ; M. Liénard, surnuméraire dans le Nord, est nommé commis à Vernon ; M. Pocquet est nommé surnuméraire dans le Pas-de-Calais.

M. Doublat, préposé à Grincourt, est envoyé à Hornaing ; M. Frammery, préposé à Ribemont, est nommé à Graincourt ; M. Navals, préposé à Bourbourg, est envoyé à Marseille ; M. Bry, préposé à Hornaing, est nommé à Bourbourg ; M. Hellein, receveur principal entreposeur à Hazebrouck est retraité.

— *Douanes.* — M. Jules Debacker, commis à Tourcoing, est nommé vérificateur adjoint à Grimonpont; M. Arthur Deleu, vérificateur adjoint à Halluin-route est nommé receveur à Grimonpont.

Sont nommés commis : à Lille, M. Paul Kah, d'Epinal ; à Tourcoing, M. Joseph Raverdy, de Baisieux ; à Baisieux-Gare, M. Albert Darcourt, de Lille ; à Pont-Rouge, M. Julien Sireur, de Wattrelos ; à Wattrelos, M. Louis de Baruel, de Pont-Rouge ; à Blanc Misseron, M. Camille Pourchet, de Boulogne.

Chronique de l'enseignement. — *Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.* — M. Pavion est nommé aide préparateur des travaux préparatifs de chimie, en remplacement de M. Laden, démissionnaire.

Enseignement primaire. — M. Foubert, licencié ès sciences mathématiques et ès-sciences physiques, est délégué pendant l'année scolaire 1892-1893, dans les fonctions de professeur à l'école primaire supérieure de Lille (emploi nouveau.)

Ecoles nationales professionnelles. — M. Myard est nommé professeur à l'école nationale professionnelle d'Armentières.

M. Swynghedauw, ancien instituteur à Loon-Plage (Nord) est nommé instituteur honoraire.

L'Institut des Frères des écoles chrétiennes est autorisé à aliéner la propriété lui appartenant, à la Neuville-Saint-Rémy (Nord) et provenant du legs de Mlle Leleu.

Le produit de la vente, après prélèvement des frais d'entretien et de réparation des immeubles, sera placé en rentes 3 0/0 sur l'Etat français au nom de l'institut.

Chronique locale
ROUBAIX

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira vendredi prochain 30 décembre, à huit heures du soir, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Bourses et subsides ; institution des Jeunes Aveugles de Ronchin : le jeune Dehier; demande d'un trousseau.
2. Caisse des écoles ; budget de l'année 1893 ; avis du conseil municipal.
3. Id. ; vœu.
4. Cantines scolaires ; vote en dépense du produit de la représentation du théâtre Descamps.
5. Hospices ; aliénation de rentes ; avis du Conseil municipal.
6. Bâtiments communaux ; assurance contre l'incendie ; homologation.
7. Tramways, cahier des charges.
8. Budget primitif de 1893 ; observations.
9. Abonnement des brasseurs.
10. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille ; avis du conseil.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Emprunt de 1.240.000 francs ; réalisation.

Secours et subsides : fanfare de cavalerie les *Enfants du Nord*, demande de subvention. — M. H. Vandeputte.

Id ; refuge de nuit ; demande de subside pour l'organisation d'une représentation en faveur de l'œuvre. — M. P. ose.

Ecole de natation ; exploitation de la buvette ; demande de résiliation du marché passé avec l'entrepreneur. — M. G. Ghiot.

Secours et subsides ; cours de langues vivantes ; demande de bourses de voyage pour les élèves diplomés. — M. A. Lepers.

Bourse du commerce ; établissement d'une cabine téléphonique ; demande des courtiers. — M. D. Wibaux.

Vœu tendant à ce que l'enfant nourri au sein ne soit pas séparé de sa mère quand celle-ci entre à l'hôpital. — M. G. Ghiot.

Prise en charge par la ville des enfants en bas âge de veufs ou de veuves pendant que ceux-ci sont à l'hôpital. — M. G. Ghiot.

Bourses et subsides ; institution des Jeunes Aveugles de Ronchin ; le jeune Oscar Vermeire ; demande d'un trousseau. — M. V. Petit.

Id. ; institution des Jeunes Aveugles de Ronchin ; demande de bourse en faveur du jeune Charles Picavet. — M. V. Poulain.

Syndicat des Négociants en tissus
France et Exportation

Procès-verbal de la séance du 23 décembre tenue à l'Hôtel Ferraille :

Le bureau du Syndicat des Négociants en tissus après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix en date du 9 décembre propose au syndicat réuni en assemblée générale, le projet de délibération suivant :

Considérant qu'il est incontestable qu'au point de vue légal le groupe du négoce en tissus avait le droit de se séparer de la société Industrielle et Commerciale, mais : Considérant qu'il n'y a pas lieu de pousser plus loin la discussion sur ce point;

Considérant en effet qui dans sa séance du 9 décembre le conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale, proteste contre toute arrière-pensée d'avoir voulu atteindre en quoi que ce soit le groupe du négoce en tissus et exprime la conviction et l'espoir que cette déclaration mettra fin à un malentendu regrettable;

Considérant en outre que les explications officieuses échangées entre son président et divers membres du bureau de la Société Industrielle et Commerciale sont de nature à lui donner satisfaction.

Considérant enfin qu'il y a lieu de placer au-dessus de toute considération personnelle l'intérêt général du Commerce et de l'Industrie de Roubaix.

Le Syndicat des Négociants en tissus (France et Exportation) après avoir entendu les explications qui lui ont été fournies par son président et sur sa proposition : « Affirme le droit qu'il avait de se séparer de la Société industrielle et commerciale de Roubaix et charge son bureau de négocier avec celui de la Société industrielle et commerciale, les bases d'une nouvelle entente et lui donne les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Le président du Syndicat des tissus (France et exportation.

Signé : J. FORT.

Roubaix, le 24 décembre 1892.

Un cabaret saccagé. — Ça continue ; les ivrognes prennent maintenant plaisir à briser les carreaux des estaminets où on refuse de leur donner à boire.

Deux frères nommés D..., dont les parents sont marchands de légumes rue Daubenton, accompagnés de deux autres individus inconnus jusqu'à présent sont allés à l'estaminet Deporter.

Une discussion s'éleva et qui dégénéra bientôt en rixe.

Le cabaretier les mit à la porte. Furieux, les quatre individus brisèrent les carreaux et arrachèrent les revenus occasionnant ainsi plus de 45 fr. de dégâts.

M. Chopé, commissaire de police du quatrième arrondissement, a ouvert une enquête qui amènera probablement l'arrestation des frères D... Ils ont payé les dégâts.

Dans le canal. — Un négociant en charbon, M. P... l'a échappé belle, lundi matin.

M. P... s'était rendu vers cinq heures et demie, au canal de Roubaix pour vérifier des arrivages de charbon, non loin des dépôts de la compagnie de Vicoigne et Nœux.

On dégelait en ce moment des tuyaux servant à l'alimentation des machines de la compagnie.

On avait allumé pour cela un grand feu de paille autour des conduits et le négociant regardait ce travail quand un ouvrier en relevant la paille avec le pied fit faire un brusque mouvement à M. P... qui recula quelques pas et tomba dans le canal entre le quai et un bateau.

Heureusement, il savait nager et put gagner à une quinzaine de mètres, un endroit où on lui avança une perche.

M. P... se dirigea aussitôt vers un estaminet voisin, où il put changer ses vêtements contre une tenue d'ouvrier.

Deux accidents. — Deux accidents se sont produits dans la journée de dimanche. Un homme et une femme sont tombés d'un escalier et se sont fracturés l'un une côte, l'autre le bras.

C'est d'abord une dame Julie Prus, 52 ans, ménagère, rue des Sept-Ponts qui, dimanche matin, vers neuf heures était montée au haut de l'escalier quand elle perdit pied et roula sur le sol; elle a l'avant bras droit fracturé et des contusions aux reins.

Rue de Naples, François Droit, tisserand, voulant descendre l'escalier est tombé et s'est fracturé plusieurs côtes.

Tous deux ont été admis à l'hôpital dans la journée de lundi.

Accident rue de Lille. — Une petite fille Julie Deturck, demeurant rue de Soubise, revenait d'avoir été chercher du vin, quand rue de Lille, elle glissa et tomba sur sa bouteille qui s'était brisée.

La pauvre enfant s'est faite de graves blessures à la figure. Elle a été transporté chez ses parents.

Association des anciens élèves de l'école de la rue du Bois. — Liste des numéros gagnants de la tombola tirée à la fin du concert donné par l'Association des anciens élèves de l'école de la rue du Bois :

817 2587 1788 2965 712 1079 2051 916 2873 3203 3028 1075 1734 2848 2774 1019 2954 528 951 3631 104 2358 1391 383 371 395 1896 2680 2155.

Les lots peuvent être réclamés cette semaine à l'école, siège de la société. Passé cette date, ils resteront acquis à l'œuvre.

La Congoline

On me trouve partout, je suis la Congoline ;
Je guéris en deux jours ; l'hiver, je le domine ;
Je combats les grands froids qui blessent les [humains.
Et je veux qu'en tout temps ils aient libres les [mains.

Parfumerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE
12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A partir du 1er janvier 1893, le règlement suivant sera mis en vigueur :

Pour chaque volume pris en location, il sera exigé un cautionnement de un franc.

Les livres sont loués, quelque soit le nombre, pour une semaine, jour pour jour.

L'abonné en retard dans la rentrée, ne serait-ce qu'un seul jour, paiera le prix de la location d'une semaine.

Les lecteurs qui désirent être remboursés de leur cautionnement devront toujours présenter le reçu qui leur a été délivré contre le versement de leur garantie.

Tout abonné qui rendra un livre détérioré devra en payer le prix ou tout au moins une somme qui sera évaluée suivant l'importance de la détérioration.

Lire les nouveautés : *L'Argent, La Débacle* de Zola; *Terre promise* par P. Bourget. Les œuvres complètes de Balzac, Belot, Victor Hugo, Zola, etc.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des vacances du jour de l'An, les billets d'aller et retour délivrés par les gares du réseau du Nord, à partir du 28 décembre, seront valables jusqu'au 5 janvier inclusivement

Les billets de famille pour les vacances, délivrés pendant la même période, auront la même validité.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

VILLE DE ROUBAIX
Mouvement de la semaine du 19 au 24 décembre

	Nomb. de colis	kilos
Soie	21	3,750
Laine peignée	3 961	426,130
Laine filée	966	104,356
Blousses	93	10,089
Coton	734	78 527
Totaux	5,775	622,861
Décreusage	26 opérations.	
Tirage	522 1/2 id.	

Le Directeur,
L. BIPPER

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal tiendra demain mercredi sa sixième séance de la session ordinaire de novembre.

La séance sera presque exclusivement consacrée à la discussion du budget et si l'on ne peut terminer en une séance une nouvelle réunion aurait lieu le lendemain.

D'un autre côté le conseil est en outre convoqué extraordinairement pour vendredi 30 courant concernant la question des tramways.

Voici au reste l'ordre du jour.

Avis au conseil municipal concernant la cession faite par le syndic de l'Union des créanciers de la faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing, à la Compagnie nouvelle. — Projet de traité à intervenir avec cette dernière.

Et en outre sur les affaires suivantes, dans le cas où une solution ne serait intervenue avant la clôture de la session actuellement en cours ;

Demande de création d'un bureau d'octroi.

Rapports de commissions (Secours et discussion s'il y a lieu).

Finances : Budgets du Bureau de bienfaisance et de l'administration des hospices pour 1893 — Avis du Conseil municipal.

Budget communal pour 1893

Finances et Instruction publique. vœu de M. Dron, pour l'établissement de cantines scolaires.

Conseil des Prud'hommes. — M. Six-Scrive, filateur de laines, a été élu hier membre patron du Conseil des Prud'hommes par 23 voix sur 76 inscrits dans la catégorie. M. Six remplace M. Scalabre-Delcourt, démissionnaire.

Un drame sur l'Escaut

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le corps de notre jeune et infortuné concitoyen noyé dans l'Escaut, n'est pas encore retrouvé.

Il est même à craindre qu'entraîné par le courant, on ne le retrouve que d'ici longtemps et peut être très loin du lieu de la catastrophe.

M. Decouvelaere est encore sous le coup d'une très forte émotion. Sa blessure à la tête n'a pas le caractère grave qu'on disait tout d'abord.

Voici exactement comment se serait produit la catastrophe. Nos concitoyens MM. Semet et Decouvelaere, n'étaient que deux et non trois, accompagnés d'un garde chasse du pays se trouvaient dans la barque qu'ils manœuvrèrent pour gagner une branche de dérivation de l'Escaut. Ils étaient sur un ruisseau peu large mais d'un courant très rapide. Un pont de pierre est jeté sur ce ruisseau à son point de jonction avec la dérivation de l'Escaut.

L'eau est très haute et l'espace entre son niveau et la voûte du pont est restreint. La barque ne pouvait passer qu'avec difficulté.

Au moment où elle allait arriver, poussée par le courant, M. Decouvelaere s'arcbouta au pont, pour éviter que l'embarcation ne se brisât.

Au même moment, il entendit une chûte dans l'eau et se retourna.

Il ne vit plus son malheureux compagnon. Le bateau chavira, s'emplit d'eau et coula. Le garde-chasse se retira le premier. M. Decouvelaere, entraîné par le courant, réussit également avec les plus grandes difficultés à atterrir. Il voyait déjà très loin devant lui M. Semet, paraissant nager et dont la tête émergeait. Il lui cria de se maintenir. Puis bientôt le malheureux disparut hélas et on ne le revit plus.

Plusieurs parents et des amis du pauvre garçon sont partis dès le dimanche soir, et la nuit s'est passée en recherches infructueuses. Ces recherches ont été continuées hier sans plus de résultat.

Cette catastrophe a causé dans notre ville une grande émotion. Le défunt nous ne saurions trop le dire était fort estimé de tous ceux qui le connaissait.

Singulier accident. — M. Camille V..., 40 ans, garçon brasseur, se trouvait dimanche soir dans un estaminet de la rue d'Anvers, où il eût des difficultés avec quelques jeunes gens.

La cabaretière qui le connaissait le fit passer par derrière pour éviter une rixe possible. Au bout d'un moment, M... escalada un mur haut de 2 mètres et tomba dans la cour de l'habitation de M. Jules Delhoute, 158, rue d'Anvers.

Il se fit dans sa chute une blessure à la tête et se fractura le poignet. Ce n'est qu'assez longtemps après, vers minuit que M. Delhoute entendant des plaintes, alla voir. Aidé d'un voisin, M. Lengiet, il amena le blessé au poste, où il reçut les soins de M. le docteur Dewyn. Il a ensuite été transporté à son domicile rue du Tilleul.

Expulsés. — Un convoi de 19 expulsés a été dirigé hier matin sur la frontière par les soins de la gendarmerie de Tourcoing. La plupart de ces individus venaient du Pas-de-Calais où ils avaient été condamnés à des peines variant de 15 jours à 1 mois, pour mendicité en réunion.

Extradé. — Dans le convoi d'expulsés dirigé hier sur la frontière, se trouvait le nommé Eugène Delcroix, 41 ans, commis des postes à Bruxelles, condamné par défaut il y a quelque temps par le tribunal de cette ville pour escroqueries.

Cet individu sortait de la prison de Loos où il avait subi une condamnation également pour escroqueries.

LILLE
Encore une affaire d'avortement

Une dénonciation a été adressée au parquet concernant un avortement qui aurait été pratiqué à Lille, sur une jeune fille des environs de Paris. Une sage-femme et deux filles seraient complices. L'avortée était enceinte de huit mois.

Quand le crime fut consommé, l'une des filles complices prit le petit corps, le plaça dans un fourneau et, après l'avoir imbibé de pétrole, y mit le feu.

D'après ce qui nous a été rapporté, cet acte doublement criminel aurait été commis en mars 1892.

Agression suivie de vol

Dimanche soir, M. Pierre Aubut 51 ans, fripier, rue de Flandre, 82, à Roubaix, était venu de cette ville pour dégager du Mont-de-Piété une montre et un autre objet. Comme à l'heure à laquelle il s'y présentait, le Mont-de-Piété était fermé, M. Aubut résolut d'aller chez sa fille qui habite le faubourg du Sud. En passant rue de Juliers, il était alors dix heures environ, trois individus se ruèrent sur le pauvre homme, le terrassèrent, le criblèrent de coups et lui volèrent son porte-monnaie, contenant onze francs en argent et les deux reconnaissances.

Lorsque ses agresseurs eurent pris la fuite, M. ...